



DEMANDE D'AIDE A LA RESTRUCTURATION DU VIGNOBLE

Campagne de restructuration 2013/2014

Restructuration individuelle – plans collectifs 2012/2013 à 2014/2015 et 2013/2014 à 2015/2016

Campagne d'arrachage 2014/2015

DOSSIER UNIQUE

Règlements (UE) n°1308/2013 et (CE) 555/2008

Ce formulaire complété par les pièces justificatives mentionnées pages 4 doit parvenir au plus tard le 31/07/2014 auprès des services territoriaux de FranceAgriMer.

Si cette demande comporte un volet collectif, elle doit être déposée à une date plus précoce auprès de la structure collective. 1 seule demande doit être déposée par exploitation et par campagne.

RESERVE A L'ADMINISTRATION	
<p>N° DOSSIER : 2013/0 _ _ / _ _ _ _ _ D.U.</p>	<p>Cachet d'arrivée</p> <p>A FranceAgriMer</p>

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

EXPLOITANT en qualité de : Propriétaire en mode de faire-valoir-direct ou fermier Propriétaire en métayage

N° E VV |_|_| |_|_| |_|_|_|_|_| (N° EVV de l'exploitation du métayer pour les propriétaires en métayage)

N° SIRET : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| (N° SIRET du propriétaire pour les propriétaires en métayage)

Nom, Prénom ou Raison Sociale : _____

Pour les propriétaires en métayage, nom, prénom ou raison sociale du métayer : _____

Si société, indiquer nom du représentant légal : _____

N° PACAGE : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Si GAEC : indiquer le nombre d'exploitation regroupées : |_|_|

Adresse du siège de l'exploitation viticole : _____

Code postal : |_|_|_|_|_|_|_|_| Commune : _____

Tél : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| ; |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| E-mail : _____
Téléphone Fixe Téléphone portable

Adresse de correspondance (si différente du siège social): _____

Code postal : |_|_|_|_|_|_|_|_| Commune : _____

TYPE DE DEMANDE

1) Avec arrachage 2014/2015 : Oui Non

2) Avec restructuration : Oui Non

Si oui :

- Restructuration individuelle seule 2013/2014
- Restructuration collective 2012/2013 à 2014/2015 ou 2013/2014 à 2015/2016
- Restructuration individuelle et collective

En cas d'utilisation du régime des plantations anticipées, cochez cette case

RECAPITULATIF DES SUPERFICIES DECLAREES POUR L'ENSEMBLE DES PARCELLES DE LA DEMANDE

Type d'opération figurant dans la demande (*)	Superficie déclarée dans ma demande
Plantation en 2013/2014 <ul style="list-style-type: none"> ○ dont restructuration individuelle ❶ ○ dont surfaces en Plan collectif (PCR) pour 2013/2014 ❷ ha.....a.....caha.....a.....caha.....a.....ca
Pose de palissage sur des parcelles plantées et primées en plantation sans palissage au cours des deux campagnes précédentes et/ou installation d'un système d'irrigation fixe sur des parcelles plantées avant 2013/2014 : <ul style="list-style-type: none"> dont Palissage 2013/2014 sans plantation ❸ dont Irrigation 2013/2014 sans plantation ❹ dont Palissage et Irrigation 2013/2014 sans plantation ❺ ha.....a.....caha.....a.....caha.....a.....ca
Arrachage 2014/2015ha.....a.....ca à arracher
Plafond plantation ❶ + ❷ = 6 ha , plafond palissage sans plantation ❸ + ❺ = 6 ha , plafond irrigation sans plantation ❹ + ❺ = 6 ha.. (*) Joindre toutes les listes de parcelles correspondant à ces opérations.	

CARACTERISTIQUES DU DEMANDEUR POUVANT DONNER LIEU A UN TAUX D'AIDE MAJORE EN MODALITE INDIVIDUELLE

Cocher oui si vous êtes concerné par une des 2 conditions

J'ai une étude prévisionnelle d'installation (EPI) ou un plan de développement d'exploitation (PDE) agréés par le préfet, en cours d'exécution entre le 1^{er} août 2013 et le 31 juillet 2014

Oui Non

Je suis âgé(e) de moins de 40 ans au 31 juillet 2014 et ai bénéficié antérieurement des aides à l'installation, même si l'EPI ou le PDE ne sont plus en cours d'exécution

Oui Non

Pour les formes sociétaires, indiquer le nom, prénom de l'associé(e) répondant à l'une des 2 conditions : _____

OBJECTIFS PRINCIPAUX DU DOSSIER

A cocher obligatoirement – maximum 2 cases

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Adaptation à un cahier des charges | <input type="checkbox"/> Accroissement du rendement | <input type="checkbox"/> Réduction des intrants |
| <input type="checkbox"/> Réduction des coûts de culture | <input type="checkbox"/> Réponse à un débouché particulier | <input type="checkbox"/> Relocalisation de vignobles |

DEMANDE D'AVANCE POUR LA RESTRUCTURATION INDIVIDUELLE

Je demande à bénéficier d'une avance sur l'aide pour les plantations du présent dossier

Oui Non

➤ Si oui, surface pour laquelle l'avance est demandée :ha.....a.....ca

Je m'engage à constituer une garantie au moins égale à 110% du montant demandé en avance correspondant.

CHANGEMENT DE DENSITÉ EN PLAN COLLECTIF

➤ Dispositions spécifiques pour le changement de densité (à remplir si le plan collectif prévoit ce type de stratégie et si ne vous êtes pas déjà engagés précédemment)

Dans le cadre du plan, si j'ai recours au changement de densité, je m'engage, nous engageons à (1 seul choix possible) :

- augmenter la densité d'au moins 10% **pendant la durée du plan**, ou
- baisser la densité d'au moins 10% **pendant la durée du plan**, ou
- augmenter ou baisser la densité d'au moins 10% suivant les parcelles concernées afin se rapprocher de l'écartement inter-rang cible suivant : _____ **défini pour l'ensemble du plan.**

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR POUR TOUS LES TYPES DE DEMANDE

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur :

- ne pas être concerné par les dispositions relatives aux plantations illégales visées aux articles 85 bis et ter du règlement (CE) n°1234/2007. Dans la mesure où l'attestation de la DGDDI conduit à constater une situation d'infraction, la demande d'aide sera rejetée en intégralité.
- ne pas avoir obtenu de prêts à taux bonifiés couvrant des plantations, palissages, irrigation pour la campagne 2013/2014 et ne pas avoir obtenu d'autres aides publiques pour cet objet hors aide restructuration versée par FranceAgriMer.
- avoir pris connaissance de la note aux demandeurs concernant les conditions d'attribution de l'aide, ainsi que des exigences réglementaires.

Je m'engage, nous nous engageons à :

- réaliser tous les travaux de restructuration pour lesquels la demande est déposée, en particulier la mise en place du palissage et/ou de l'irrigation au plus tard le 31/07/2014 si j'ai opté pour ces options. J'ai bien noté qu'à défaut de réalisation et sauf cas de force majeure, la réglementation communautaire prévoit la remise en cause de la totalité de l'aide sur la parcelle.
- à accepter la réalisation, par les services de FranceAgriMer ou par tout autre organisme habilité, de tous les contrôles nécessaires à la vérification de l'éligibilité de ma demande d'aide, ces contrôles pouvant être réalisés en mon absence et aux moyens des outils et méthodes de contrôle définies par FranceAgriMer conformément aux exigences de la réglementation communautaire et nationale.
- à accepter le contrôle obligatoire des parcelles déclarées à l'arrachage 2014/2015 avant de pouvoir les arracher.
- à fournir tout justificatif demandé, notamment le récépissé de déclaration ou l'autorisation de prélèvement d'eau en vue de l'irrigation ou un justificatif d'abonnement à un réseau collectif ainsi que les factures relatives à l'achat et à l'installation d'un système d'irrigation fixe et à permettre les vérifications nécessaires aux autorités chargées des contrôles.
- à conserver toutes les pièces nécessaires à l'octroi de cette aide pendant les 5 ans suivant le versement de l'aide.
- faire toutes les déclarations obligatoires auprès de la DGDDI relatives aux arrachages et aux plantations (intention et fin de travaux).

Je suis informé (e), nous sommes informé(e)s :

- que je ne pourrai apporter aucune modification à ma demande après réalisation d'un contrôle.
- que, conformément aux articles 92 et 97 du règlement (UE) n°1306/2013, le versement de l'aide à la restructuration du vignoble impose le respect des règles de la conditionnalité pendant les 3 années civiles qui suivent le paiement de l'aide et le dépôt d'un dossier de déclaration de surfaces (dossier PAC). En cas de non respect de ces règles, le remboursement partiel ou total de l'aide pourra être demandé.
- que, conformément au règlement communautaire n° 1306/2013 et aux textes pris pour son application, l'Etat a l'obligation de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide FEADER ou FEAGA. Ainsi, mon nom/prénom ou raison sociale, mon (notre) adresse et le montant de mes (nos) aides perçues resteront consultables en ligne sur le site internet du ministère chargé de l'agriculture pendant 2 ans. L'identité des bénéficiaires ayant perçu un montant total toutes mesures confondues inférieur ou égal à 1250 € ne sera toutefois pas publiée et sera remplacée par un code. Cette publication intervient dans le respect de la loi « informatique et liberté » (loi n° 78-17 du 6 janvier 1978).
- qu'en cas de déclaration inexacte, de non respect des exigences réglementaires et des engagements, des réductions d'aides pourront être opérées (partielle ou totale selon les anomalies constatées) pouvant conduire à des reversements de l'aide octroyée.
- que mes noms et n° de téléphone pourront le cas échéant, être transmis à des organismes auxquels FranceAgriMer aura délégué (et dans ce seul but) la prise de rendez-vous pour le contrôle de cette demande.
En cas de refus, j'en informe FranceAgriMer.

Je soussigné (nom, prénom et fonction du représentant légal) :

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Fait à.....le |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

A signer par l'exploitant, ou le gérant en cas de forme sociétaire, ou tous les associés en cas de GAEC.

MENTIONS LEGALES

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce formulaire et aux annexes jointes. La fourniture des données qu'il contient est obligatoire. La loi vous donne droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, en vous adressant au service auquel vous adressez ce formulaire. Les informations qui vous sont demandées sont susceptibles d'être utilisées par les agents de FranceAgriMer pour la production de données économiques. Les données ne seront pas rediffusées en l'état mais pourront servir à la production d'analyses qui sont susceptibles de publication dans le respect de la garantie de l'anonymat des données.

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A VOTRE DEMANDE

PIÈCES A FOURNIR AVEC VOTRE DOSSIER, ET

Réservé à l'administration

AU PLUS TARD LE 31 JUILLET 2014

DATE DE COMPLETUDE |__|_|_|/|__|_|_|/|__|_|_|_|_|

Constitution de la demande d'aide

Pièces	Type de bénéficiaire	Cocher si Pièce jointe	Réservé à l'administration
Exemplaire original du présent formulaire d'aide complété et page 3 signée	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Liste des parcelles à planter au plus tard le 31/07/2014	Nombre de pages : _ _	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Liste des parcelles avec pose palissage/irrigation (sans plantation) au plus tard le 31/07/2014	Nombre de pages : _ _	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Liste des parcelles à arracher en 2014/2015 à partir du 01/08/2014 et pendant toute la campagne	Nombre de pages : _ _	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pièces justificatives nécessaires à fournir pour toutes les opérations

Dessin de toutes les parcelles culturales à restructurer 2013/2014 ou à arracher 2014/2015 sur un fond cartographique issu du site internet restructuration de FranceAgriMer : https://ocmviti-rsdu.franceagrimer.fr	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fiche immatriculation SIRET (sauf engagés en PCR)	Tous sauf engagés PCR	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Relevé d'identité bancaire (sauf engagés en PCR sans modification de RIB)	Tous sauf engagés PCR sans modification de RIB	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie de la décision de recevabilité d'un projet d'installation avec obtention d'une dotation jeune agriculteur (DJA) ou d'un prêt MTS-JA + copie carte d'identité, passeport ou livret de famille si le projet d'installation n'est plus en cours d'exécution	Bénéficiaire taux majoré JA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Extrait Kbis daté de moins de 3 mois	Bénéficiaire taux majoré JA en forme sociétaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie de la décision d'agrément ou attestation DDT/DDTM précisant le nombre d'exploitations regroupées	GAEC si superficies déclarées hors arrachage dépassent les plafonds de 6 ha	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pièces justificatives nécessaires pour des plantations (modalités restructuration individuelle/collective)

DAT de plantation (déclaration d'achèvement de travaux)*	Toutes plantations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bulletin de transport ou de livraison des plants	Toutes plantations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

* A fournir au plus tard le 16/09/2014 pour des plantations effectuées en juillet 2014

A FOURNIR APRES ACCUSE DE RECEPTION DE FRANCEAGRIMER

Pièces justificatives nécessaires pour la demande d'avance en restructuration individuelle

Garantie d'avance individuelle	A retourner dans les plus brefs délais, une fois reçu le courrier d'accusé de réception de FranceAgriMer		<input type="checkbox"/>
--------------------------------	--	--	--------------------------

Adhésion à une cave coopérative

Si adhésion à une cave coopérative, préciser le nom de la cave coopérative : _____

RESTRUCTURATION DU VIGNOBLE 2013/2014

N° EVV : _____ Nom, prénom ou Raison Sociale :

N° dossier : 2013 / 0 _____ D.U.

Réserve à l'administration

Identification Parcelles culturales			Détail parcelles cadastrales à palisser/irriguer (sans plantation)								
N° dessin parcelle culturale (1)	Pallis-sage O/N (2)	Irriga-tion fixe O/N (2)	Code Départ.	Commune	Références Cadastreales	Surface demandée à palisser/irriguer sans plantation (3)			Cépage	Campagne de plantation de la vigne	Produit susceptible d'être revendiqué (AOP, IGP, VSIG) Indiquer le nom de l'AOP ou de l'IGP
						Section	N°	ha			
TOTAL PARCELLE CULTURALE											
TOTAL PARCELLE CULTURALE											

TOTAL DES PARCELLES Palissage (4) :ha Irrigation (4) :ha **Palissage et irrigation (4) :ha**

(1) correspond à la parcelle culturale dessinée sur fond cartographique fourni sur le site internet <https://locmviti-rsdu.franceagrimer.fr>
 Numérotation continue sur toutes les listes des parcelles du dossier (plantation, pal/irri, arrachage)
 (2) le choix du palissage et de l'irrigation s'applique à l'ensemble de parcelle culturale
 (3) surfaces mesurées au ras des souches + 1/2 inter-rang. Indiquer la surface totale par parcelle culturale et pour chaque parcelle cadastrale

Liste des parcelles à arracher

à partir du 01/08/2014 et pendant toute la campagne 2014/2015

RESTRUCTURATION DU VIGNOBLE 2013/2014

N°EW : _____ Nom, prénom ou Raison Sociale : _____

Réservé à l'administration

Identification Parcelles culturales				Détail parcelles cadastrales à arracher						Reconversion envisagée							
N° dessin parcelle culturale (1)	Palissage O / N (2)	Irrigation fixe O/N (2)	Code Départ.	Commune	Références Cadastrales			Surface déclarée à arracher (3)			Cépage	Ecartements déclarés au CVI en mètres		avec 1ère pose palissage (4)	avec 1ère pose irrigation (5)		
					Section	N°	ha	a	ca	entre rangs		entre pieds					
TOTAL PARCELLE CULTURALE																	
TOTAL PARCELLE CULTURALE																	
				TOTAL DE TOUTES LES PARCELLES A ARRACHER												Total identique à la page 2 du formulaire - récapitulatif des superficies déclarées	

(1) correspond à la parcelle culturale dessinée sur fond cartographique fourni sur le site internet <https://ocmviti-rsdu.franceagrimer.fr>
 Numérotation continue sur toutes les listes des parcelles du dossier (plantation, pal/irri, arrachage)
 (2) les caractéristiques de palissage et d'irrigation ainsi que le nombre de rangs concernent l'ensemble de la parcelle culturale
 (3) surfaces mesurées au ras des souches + 1/2 inter-rang. Indiquer la surface totale par parcelle culturale et pour chaque parcelle cadastrale
 (4) A remplir uniquement et OBLIGATOIREMENT aux fins d'attribution de l'aide, si la reconversion envisagée concerne le remplacement d'une vigne non palissée par une vigne palissée (RPA)
 (5) A remplir uniquement et OBLIGATOIREMENT aux fins d'attribution de l'aide, si la reconversion envisagée concerne le remplacement d'une vigne non irriguée par une vigne irriguée (RPI)

NUMEROTER LES PAGES



DEMANDE D'AIDE A LA RESTRUCTURATION DU VIGNOBLE

Campagne de restructuration 2014/2015

Restructuration– plan collectif 2012/2013 à 2014/2015 et 2013/2014 à 2015/2016

DOSSIER SIMPLIFIE AVANCE (DEMANDE FACULTATIVE)

Règlements (UE) n°1308/2013 et (CE) n°555/2008

Ce formulaire complété par les pièces justificatives mentionnées page 2 doit parvenir au plus tard le 31/07/2014 auprès des services territoriaux de FranceAgriMer.

Il doit être déposé à une date plus précoce auprès de la structure collective.

1 seule demande simplifiée doit être déposée par exploitation.

RESERVE A L'ADMINISTRATION

N° DOSSIER : 2014/0|_|_|/ |_|_|_|_|_|_| D.U.

Cachet d'arrivée
A FranceAgriMer

DATE DE COMPLETUDE |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

EXPLOITANT en qualité de : Propriétaire en mode de faire-valoir-direct ou fermier Propriétaire en métayage

N° EVV : |_|_| |_|_|_|_|_|_|_|_| (N° EVV de l'exploitation du métayer pour les propriétaires en métayage)

N° SIRET : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| (N° SIRET du propriétaire pour les propriétaires en métayage)

Nom, Prénom ou Raison Sociale : _____

Pour les propriétaires en métayage, nom, prénom ou raison sociale du métayer : _____

Si société, indiquer nom du représentant légal : _____

Si GAEC : indiquer le nombre d'exploitation regroupées : |_|_|

Adresse du siège de l'exploitation viticole : _____

Code postal : |_|_|_|_|_|_| Commune : _____

Tél : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| ; |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| E-mail : _____
Téléphone Fixe *Téléphone portable*

Adresse de correspondance (si différente du siège social): _____

Code postal : |_|_|_|_|_|_| Commune : _____

DEMANDE D'AVANCE POUR LES PLANTATIONS 2014/2015 D'UN PLAN COLLECTIF 2012/2015 OU 2013/2016

Je demande à bénéficier de l'avance pour les plantations 2014/2015 prévues dans un plan collectif de restructuration (PCR) pour une superficie :ha.....a.....ca

Raison sociale de la structure collective : _____

Fait à.....le |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Fonction, nom, prénom et signature du demandeur

A signer par l'exploitant, ou le gérant en cas de forme sociétaire, ou tous les associés en cas de GAEC.

RESERVE A L'ADMINISTRATION

N°PCR : 2012 / 0 |_|_|/ |_|_|_|_|_|_| PC

N° engagement dans PCR : |_|_|_|_|_|

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur :

- ne pas être concerné par les dispositions relatives aux plantations illégales visées aux articles 85 bis et ter du règlement (CE) n°1234/2007. Dans la mesure où l'attestation de la DGDDI, vérifiée lors de l'instruction du solde de l'aide, conduirait à constater une situation d'infraction, la demande d'aide sera rejetée en intégralité.
- ne pas avoir obtenu de prêts à taux bonifiés couvrant des plantations, palissages, irrigation ou surgreffages pour la campagne 2014/2015, ne pas avoir obtenu d'autres aides publiques pour cet objet hors aide restructuration versée par FranceAgriMer et m'engage à ne pas en demander.
- avoir pris connaissance du fait :
 - que l'avance que je sollicite est garantie par la caution d'avance que j'ai fournie pour valider mon engagement ;
 - que le paiement de cette avance sera effectué selon les modalités et sur le compte bancaire indiqués lors du dépôt de mon engagement PCR 2012/2013 (ou sur un nouveau RIB en absence de mandat à la structure collective);
 - qu'au cas où l'aide due, calculée sur la base des plantations éligibles réalisées dans le cadre de mon engagement lors de la campagne 2014/2015 serait inférieure au montant de l'avance perçue, l'excédent trop perçu devra être remboursé majoré d'une pénalité de 10% ;
 - qu'en cas d'absence de dépôt d'un dossier unique de demande d'aide à la restructuration pour la campagne 2014/2015, ou qu'en cas de dépôt d'un dossier unique sans volet collectif relatif à l'exécution de mon engagement, ou sans dépôt des justificatifs de réalisation de mon engagement pour la campagne 2014/2015, le montant total de l'avance perçue devra être remboursé, majoré de 10%.

Je m'engage (nous nous engageons) à :

- déposer un dossier unique détaillé de demande d'aide à la restructuration du vignoble pour la campagne 2014/2015 conformément aux modalités qui seront définies pour cette campagne au plus tard le 31/07/2015.
- réaliser tous les travaux de restructuration pour lesquels la demande est déposée, au plus tard le 31/07/2015, sans préjudice des options que je souscrirais dans mon dossier unique détaillé pour la campagne 2014/2015.
- à accepter la réalisation, par les services de FranceAgriMer ou par tout autre organisme habilité, de tous les contrôles nécessaires à la vérification de l'éligibilité de ma demande d'aide, ces contrôles pouvant être réalisés en mon absence et aux moyens des outils et méthodes de contrôle définies par FranceAgriMer conformément aux exigences de la réglementation communautaire et nationale.
- fournir tout justificatif demandé, nécessaire à la prise en compte de la présente demande, sans préjudice des justificatifs qui pourront être demandés après le dépôt de mon dossier unique détaillé pour la campagne 2014/2015.
- à conserver toutes les pièces nécessaires à l'octroi de cette aide pendant les 5 ans suivant le versement de l'aide.
- faire toutes les déclarations obligatoires auprès de la DGDDI relatives aux arrachages et aux plantations (intention et fin de travaux).

Je suis informé (e), nous sommes informé(e)s :

- que, conformément au règlement communautaire n° 1306/2013 et aux textes pris pour son application, l'Etat a l'obligation de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide FEADER ou FEAGA. Ainsi, mon nom/prénom ou raison sociale, mon (notre) adresse et le montant de mes (nos) aides perçues resteront consultables en ligne sur le site internet du ministère chargé de l'agriculture pendant 2 ans. L'identité des bénéficiaires ayant perçu un montant total toutes mesures confondues inférieur ou égal à 1250 € ne sera toutefois pas publiée et sera remplacée par un code.
Cette publication intervient dans le respect de la loi « informatique et liberté » (loi n° 78-17 du 6 janvier 1978).
- qu'en cas de déclaration inexacte, de non respect des exigences règlementaires et des engagements, des réductions d'aides pourront être opérées (partielle ou totale selon les anomalies constatées) pouvant conduire à des reversements de l'aide octroyée.

Je soussigné (nom, prénom et fonction du représentant légal) :

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Fait à.....le / /

A signer par l'exploitant, ou le gérant en cas de forme sociétaire, ou tous les associés en cas de GAEC.

MENTIONS LEGALES

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce formulaire et aux annexes jointes. La fourniture des données qu'il contient est obligatoire. La loi vous donne droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, en vous adressant au service auquel vous adressez ce formulaire.
Les informations qui vous sont demandées sont susceptibles d'être utilisées par les agents de FranceAgriMer pour la production de données économiques. Les données ne seront pas rediffusées en l'état mais pourront servir à la production d'analyses qui sont susceptibles de publication dans le respect de la garantie de l'anonymat des données.

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A VOTRE DEMANDE SIMPLIFIÉE D'AVANCE POUR LES PLANTATIONS 2014/2015 DU PCR

Pièces	Cocher si Pièce jointe	Réservé à l'administration
bon(s) de commande de plants établi(s) par le pépiniériste et signé(s) du pépiniériste et du viticulteur pour des plants à livrer au cours de la campagne 2014/2015	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RIB : A joindre uniquement si changement de RIB par rapport au RIB fourni avec l'engagement initial. Ne pas joindre si nouveau RIB joint au dossier unique 2013/2014.		